
PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

21 JANVIER 2011

VISITE DE COMMUNES SINISTRÉES PAR LES RÉCENTES INONDATIONS DÉPLACEMENT À TUBIZE ET À LESSINES LE 16 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement
du territoire et de la mobilité et de la Commission des travaux publics,
de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine

par

Mme de Coster-Bauchau et M. Di Antonio

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité et votre Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine se sont réunies le jeudi 16 décembre 2010 pour effectuer la visite de deux communes sinistrées par les récentes inondations de novembre 2010 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Ont participé aux travaux* : Mme de Coster-Bauchau (Rapporteuse), Mme Dethier-Neuman, M. Desgain, M. de Lamotte (Président), M. Di Antonio (Rapporteur), M. Langendries, Mmes Reuter, Saenen.

I. VISITE À TUBIZE, COMMUNE SINISTRÉE PAR LES INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

Exposé des faits

M. R. Langendries, Bourgmestre de Tubize, expose en premier lieu la chronologie des faits.

Les 13 et 14 novembre 2010, à Tubize, la Senne et ses affluents, ainsi que le Hain, ont débordé, inondant une cinquantaine de rues et touchant 1 650 ménages.

Celle-ci peut se résumer de la manière suivante :

- une montée des eaux le samedi 13 novembre en matinée;
- le niveau le plus élevé des eaux est atteint le dimanche 14 novembre à midi;
- la décrue s'est nettement amorcée le dimanche après-midi;
- le niveau des eaux a retrouvé son cours normal le lundi 15 novembre au matin.

M. le bourgmestre mentionne ensuite l'analyse faite par la DGO2 – «Sethy», dont il ressort que du 9 au 14 novembre 2010; il est tombé en moyenne sur la Région wallonne de 70 à 125 l/m².

Les trois bassins les plus touchés par les inondations, soit la Dendre, la Dyle et la Senne, ont respectivement reçu 95, 100 et 97 l/m² pour cette même période.

Dans un premier temps, le Hain a quitté son lit et provoqué des inondations à Clabecq.

Les affluents de la Senne (le Cœurq et le Froye) ont aussi débordé. Ensuite, la Senne a progressivement débordé et inondé le centre de Tubize.

Les débits maximums mesurés s'élèvent à :

- 85 m³/s le 14 novembre 2010 à 13 h, sur la Senne à Tubize;
- 33 m³/s le 14 novembre 2010 à 14 h, sur la Dyle à Bierges.

Cet épisode de crue s'est révélé être très exceptionnel sur ces bassins versants avec des débits n'ayant jamais été atteints depuis l'existence des observations hydrologiques. Les périodes de retour de cette crue sont estimées à plus de 1 000 ans pour la Senne.

Mesures d'urgence mises en place

M. le bourgmestre souligne que les plans d'urgence communal et provincial ont été déclenchés. La commune de Tubize, le service d'incendie, la protection civile et l'armée ont aidé les sinistrés à dégager les biens détruits de leurs habitations. La commune et le CPAS ont assuré l'hébergement et le ravitaillement des sinistrés. Un *call-center* et un site internet spécial ont été ouverts.

L'armée et la protection civile ont été présentes une semaine à Tubize. Des réunions de coordination entre les différents acteurs ont été organisées au début deux fois par jour puis une fois par jour.

Le CPAS a coordonné et répondu aux demandes d'aide de la population sinistrée, il a notamment orienté le travail des bénévoles au profit des personnes sinistrées, et il a dû trouver des logements afin d'y reloger temporairement certains sinistrés.

La commune et le CPAS ont organisé une séance d'information afin d'aider les sinistrés dans le cadre de leurs démarches administratives à l'égard des compagnies d'assurances et du Fonds des calamités.

Constatation des dégâts

M. R. Langendries, bourgmestre, note que le nombre de ménages sinistrés a été évalué à 1 650. Par ailleurs, une dizaine d'entreprises situées dans le site «Fabelta» ont été inondées, alors que 49 rues ont été concernées.

Il énumère les dégâts constatés aux différents bâtiments administratifs, à savoir :

– **dégâts aux bâtiments publics de la commune :**

- 125, rue de Mons (maison d'associations) : l'arrière du bâtiment a été inondé sur une hauteur de 30 cm et la chaudière est endommagée;
- l'arsenal des pompiers : le sous-sol a été inondé, le système de chauffage, l'installation électrique et le matériel informatique sont endommagés;
- le centre culturel a été inondé au sous-sol sur une hauteur d'1 m 70, la chaudière endommagée ainsi que le matériel technique;
- au CPAS, le sous-sol a été également inondé et, le système de chauffage et l'installation électrique endommagés;
- le dépôt communal : le rez-de-chaussée, la conciergerie, le réfectoire et le garage ont été sous eau. Du matériel divers, tels que tondeuses, élévateurs ..., ont été noyés. Le système de chauffage, l'installation électrique et le matériel informatique ont été endommagés ainsi que 8 véhicules, dont deux sont probablement irrécupérables.
- Au Musée de la Porte : la cave a été inondée sur 30 cm et ses collections sont abîmées.

– **liste des autres bâtiments publics touchés :**

- La justice de paix.
- Le Ministère des finances.
- L'école de la Communauté française à la rue Ferrer.
- L'école de la Communauté française à la rue de Scandiano.

– **dégâts à des bâtiments de service au public :**

- La maison de retraite de la rue Neuve Cour.
- L'hôpital de Tubize.

Les commissaires ont pu se rendre compte des dégâts occasionnés, à la vue de la montagne de déchets encore visibles sur le terrain. Un amas d'environ 1 000 tonnes de meubles, d'électroménagers, d'objets et souvenirs personnels occupe un terrain prêté par Duferco. Des containers avaient été mis à la disposition des sinistrés pour évacuer tous ces débris.

L'entreprise Duferco a aidé la commune dans la gestion de ces évacuations, par la mise à disposition de main d'œuvre, de camions, de pelleuses, et d'un terrain de stockage.

Estimation financière des dégâts

Vu l'importance des inondations, M. le bourgmestre pense que l'estimation chiffrée de ces dégâts considérables est difficile à réaliser.

Cependant, la commune a estimé à 30 000 000 d'euros le montant total des dommages aux biens privés et publics, tout en étant néanmoins prudente car il est fort probable que ce montant soit sous-estimé.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le coût de l'évacuation des déchets qui va faire exploser le quota à respecter désormais par les communes.

Il y avait probablement au départ entre 2 000 et 3 000 tonnes de déchets. M. le bourgmestre annonce son intention d'interpeller la Région wallonne, afin de solliciter une aide, sous forme de prêt pour la remise en état des bâtiments publics ou de service public sinistrés, à savoir deux écoles, le centre culturel, le CPAS, l'arsenal des pompiers, l'hôpital, une maison de retraite, la justice de paix.

Exposé des mesures de prévention déjà adoptées dans le passé

M. R. Langendries rappelle qu'en 1996 certaines mesures préventives avaient déjà été prises par les autorités compétentes, telles que :

- la modification d'un méandre en amont du pont d'Ophain;
- des ouvrages d'art d'un gabarit plus important permettant un débit de 45 m³/sec au lieu de 18 m³/sec. dans le tronçon entre le pont d'Ophain et celui des Angles (arsenal des pompiers), pour permettre un meilleur écoulement;
- le lit ouvert en talus de 12/4 de section au plafond, pour permettre un plus grand stockage d'eau sans débordement;
- deux *by-pass*.

Suggestion de mesures à prendre dans un avenir proche

Après avoir décrit ces événements, M. le bourgmestre préconise l'adoption de nouvelles mesures permettant d'éviter qu'à l'avenir, pareilles inondations n'interviennent.

M. R. Langendries énumère une série de propositions étudiées dans ce sens, à savoir :

- mener une étude hydrologique visant à diminuer et à ralentir le ruissellement des eaux sur le bassin versant de la Senne;
- mettre en œuvre les recommandations concrètes de cette étude;
- améliorer le curage des cours d'eau;
- mettre en place rapidement une gestion interrégionale de la vanne de Lembeek, en aval de Tubize.

Enfin l'orateur, au nom de l'administration communale, fait appel à l'aide de la Région wallonne pour appuyer ces mesures nécessaires à la prévention de tels débordements. Il s'agirait d'une collaboration au financement et à une étude hydrologique, tout comme encourager, au moyen de subventions, les travaux préconisés par cette étude, ainsi que l'étude de la réalisation d'un bassin de retenue de 250 000 m³.

L'amélioration du curage des cours d'eau doit être envisagée, ainsi que la gestion commune de la vanne de Lembeek située en aval de Tubize.

L'idée de transférer à la région, la compétence provinciale en matière de coordination et d'investissement dans le curage des cours d'eau est également émise par les autorités communales, ainsi que l'appel à une aide financière visant à supporter le coût de la gestion des déchets générés par les inondations et à participer à la réparation des dégâts occasionnés aux biens publics.

Mme Reuter demande quel est le nombre de personnes sinistrées qui ne pourront plus réintégrer leur logement.

Mme Mohdad, Présidente du CPAS, répond que six familles ont perdu définitivement leurs biens et ne pourront plus retourner dans leur habitation. Elles ont bénéficié d'un logement du CPAS. De plus, trente familles ont été relogées par les compagnies d'assurances dans le secteur locatif privé.

M. R. Langendries, Bourgmestre, souligne que le relogement de l'ensemble des habitants sinistrés prendra plusieurs mois. Un grand nombre de personnes n'étaient pas assurées et le CPAS de la commune a consenti des avances financières pour l'achat de meubles et de chaudières. Il faut souligner également l'élan de solidarité et les nombreux dons de meubles et de vêtements.

Mme de Coster-Bauchau s'inquiète du sort des entreprises et des petits indépendants. Elle se demande

si un chômage technique pour arrêt des activités a été constaté.

M. R. Langendries, Bourgmestre, souligne qu'une rencontre a eu lieu entre la commune, l'intercommunale et les entreprises. La rapidité de la réaction est un élément majeur à la fois pour les entreprises et pour les particuliers.

M. B. Langendries souligne les difficultés de trésorerie auxquelles doivent faire face certaines entreprises.

M. le Président s'inquiète du sort des commerces.

M. R. Langendries, Bourgmestre, répond que la rue commerçante n'a pas été touchée car elle se situe plus haut par rapport à la crue. Les biens des commerçants n'ont pas été affectés de sorte que la vie économique a pu se poursuivre. Il y a lieu de souligner l'élan de solidarité des commerçants envers les sinistrés.

Mme Reuter et M. Desgain demandent s'il y a eu une gestion anticipative de la vanne située en amont.

M. Rosenoer, échevin, réplique qu'aucune procédure n'est prévue lorsqu'il y a une alerte du Sethy.

M. R. Langendries, Bourgmestre, souligne la nécessité d'une réaction précise, rapide et concertée en cas d'alerte entre les provinces et les deux régions.

Mme Dethier-Neumann souligne la nécessité de réaliser une étude hydrologique.

M. Desgain demande si certains problèmes sont liés aux égouts et aux avaloirs bouchés.

M. Pluchart, échevin, répond par la négative. Les avaloirs ne peuvent être mis en cause.

Mme de Coster-Bauchau demande si un Plan PLUIES a déjà été réalisé. Elle souligne la nécessité d'avancer rapidement dans les études car celles-ci prennent du temps.

M. Rosenoer, échevin, note qu'il convient de réguler le débit de la Senne. Il a été prévu de réaliser un bassin de retenue en amont de la commune de Tubize.

M. Quevy, conseiller au cabinet de M. le Ministre Lutgen, estime qu'il faut lancer une étude hydrologique pour apprécier où il convient de localiser le bassin de retenue. L'étude doit être produite pour la fin de l'année et un budget pourrait être prévu dès l'année prochaine.

M. le Président demande quel est le nombre total de tonnes de déchets que doit gérer la commune.

M. R. Langendries, Bourgmestre, note que les mille tonnes d'encombrants générées par les pertes liées aux inondations risquent de dépasser le quota maximum de déchets fixé pour la commune.

M. Zocastello, note que les réparations au centre culturel ont été évaluées à 200 000 euros. L'obligation de réaliser trois cahiers de charges pour les travaux est fort contraignante.

M. Desgain demande si la crue a eu lieu au-delà des zones inondables actuellement définies par la Région wallonne.

M. R. Langendries, Bourgmestre, répond par l'affirmative.

Mme Dethier-Neumann souligne la nécessité de prévoir des matériaux spécifiques, dans les cahiers des charges, pour faire face aux risques de crues.

M. R. Langendries, Bourgmestre, note que lors de la construction de la nouvelle maison de retraite, il a été prévu de placer les installations électriques à l'étage du bâtiment.

M. B. Langendries souligne la différence d'interprétation entre le Gouvernement wallon, lors d'une question qu'il a posée en séance récente, et les compagnies d'assurances. Celles-ci évoquent la notion de « risques spéciaux ».

M. Desgain s'interroge sur la nature des déchets produits et se demande si une pollution aux hydrocarbures a été décelée.

M. R. Langendries, Bourgmestre, répond que les déchets seront mis en décharge et qu'une pollution aux hydrocarbures a touché uniquement le zoning.

Il souligne que le Hain a débordé très rapidement. Le bassin naturel de la Senne se remplit environ tous les trois ans. M. le Bourgmestre estime qu'il serait judicieux de créer un bassin de retenue, mais surtout de modifier le cours du Hain.

*

* *

Lors de leur visite en bus, les commissaires ont parcouru différentes rues de Tubize qui ont été sinistrées, notamment le « quartier 45 », ainsi que le bassin naturel de la Senne et ont pu visualiser le volume de déchets engendré.

*

* *

II. VISITE À LESSINES, COMMUNE SINISTRÉE PAR LES INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

Après la visite des lieux sinistrés de Tubize, les députés se sont rendus à Lessines, qui figure, avec Beaumont, parmi les communes les plus lourdement affectées par ces inondations, d'autant plus que l'on y a dénombré une victime.

Exposé des faits

M. Degauque, Bourgmestre de Lessines, explique que les pluies diluviennes qui se sont abattues durant le week-end des 13 et 14 novembre ont engendré une inondation dans la région de Lessines. Bien que cette région ait l'expérience des inondations, cette fois la situation a tourné au drame car on y compte un décès par noyade.

En effet, une sexagénaire a été emportée par les eaux, alors qu'elle tentait de retourner de l'autre côté de la Dendre. Malheureusement, malgré l'intervention rapide des pompiers, l'infortunée n'a pu échapper à la noyade. De nombreuses recherches ont été entreprises durant des heures, mais son corps ne fut retrouvé que quelques jours plus tard, à 70 km du lieu du drame.

Environ 600 habitations ont été touchées par la crue. Un niveau variant entre 70 cm et 1 m 50 a été constaté dans la commune. Les écluses sur la Dendre ayant été ouvertes dès le samedi matin, il était inévitable que le village de Deux-Acren, situé en aval, soit inondé dans un délai relativement rapide.

En Région wallonne, le parcours de la Dendre a été dragué jusque Grammont. Par contre, il semble que cela ne soit pas encore le cas en Région flamande. Une digue a cédé à Grammont. Cet événement malheureux a cependant permis de limiter la montée des eaux en amont dans la région de Lessines.

La commune de Lessines a déjà connu des inondations dans le passé, notamment en 2003 mais cette fois, l'eau a monté beaucoup plus rapidement. Les caves et la chaufferie du CPAS et du service d'incendie ont également été touchés.

Mesures d'urgence mises en place

M. le bourgmestre précise que, d'emblée, des sacs de sable ont été distribués par la protection civile, la mise en route de pompes s'avérant inutile vu la force des eaux.

Par ailleurs, de nombreux riverains n'ont pas souhaité, dès l'annonce des inondations le samedi soir, quitter leur domicile, et aucune évacuation forcée n'a été imposée par les autorités responsables, cette mesure étant généralement difficile à accepter par les riverains qui ne souhaitent pas abandonner leurs biens.

Néanmoins, le dimanche, vu le déchaînement des eaux, nombreux furent ceux qui ont demandé leur évacuation d'urgence, celle-ci étant alors rendue d'autant

plus dangereuse par la violence des eaux. Ces évacuations n'ont pu s'opérer qu'avec l'aide de barques et de zodiacs mis en œuvre par des militaires de la caserne du génie de Jambes, envoyés en renfort.

Le dimanche soir, la situation était toujours critique au complexe sportif des Camomilles, l'eau continuant à monter et nécessitant de nouvelles évacuations par l'armée à l'aide des zodiacs.

Les personnes évacuées ont été hébergées chez des proches, mais une quinzaine de personnes ont dû être accueillies pour la nuit au centre d'urgence installé au CPAS.

Mme Dethier-Neumann demande si la situation est redevenue normale et si les habitants ont pu réintégrer leur domicile.

M. Degauque, Bourgmestre, répond que toutes les personnes évacuées ont pu, en date du 16 décembre 2010, réintégrer leur domicile. Les zones où existent des aléas d'inondations sont bien connues de la population et les riverains possédant l'expérience des crues précédentes ont pu prendre leurs précautions pour limiter les dégâts.

Mme Dethier-Neumann demande si des entreprises ont été touchées. En outre, elle souhaiterait connaître quelle a été la réaction des compagnies d'assurances.

M. le Président demande si des commerces de détail ont également été affectés par les inondations.

M. le commandant des pompiers répond que dans le zoning nord de Lessines, une seule entreprise a été touchée. De plus, le magasin de meubles Merlin a été inondé sur une hauteur de 50 cm.

Une épicerie et une entreprise de pompes funèbres ont aussi été affectées.

La station d'épuration qui est située en zone inondable a également été sinistrée.

M. Degauque, Bourgmestre, précise qu'une cellule de crise a été mise en place. Une compagnie d'assurances a donné une conférence destinée à la population.

La commune a placé des containers dans différentes rues afin de permettre à la population d'y déposer les encombrants et a distribué des sacs poubelle. En outre, les carrières situées sur le territoire de la commune et une entreprise privée ont également prodigué leur aide.

De manière générale, on a pu constater une grande participation et une forte solidarité entre les citoyens.

M. Desgain demande à quel moment la crue a été la plus forte.

Un fonctionnaire communal précise que le pic de la crue a eu lieu la nuit de samedi à dimanche, entre minuit et trois heures du matin.

Causes probables de ces inondations et suggestions de mesures à adopter dans un avenir proche

Les commissaires se sont demandé si l'urbanisation importante ne serait pas une des causes de ces crues répétées.

L'ASBL Inter-Environnement Wallonie a en effet déploré une urbanisation intensive depuis les années 1970.

La densité de l'urbanisation dans la région, ainsi que des travaux de grande envergure, comme la réalisation de la ligne de TGV et les autoroutes ont sans doute eu un impact sur le sol ainsi que sur d'anciens travaux de maîtrise des eaux, ce qui fait conclure qu'il serait opportun de réfléchir à la maîtrise du ruissellement des eaux lors d'aménagements conséquents du territoire, avec notamment la réalisation de bassins d'orage ou de bassins de retenues d'eau. Des fossés créés lors de ces aménagements conséquents récoltent un volume d'eau qu'ils rejettent sur des zones qui n'étaient pas prévues pour absorber autant d'eau.

Il est cependant évident que l'intensité des pluies tombées durant un laps de temps fort court est également responsable de telles inondations. C'est d'autant plus vrai que les précipitations sont survenues durant une période où les terres sont passablement dénudées et rendues perméables aux fortes pluies.

M. le Président demande si les zones qui ont été touchées par les inondations sont identiques à celles déjà prévues par la Région wallonne ou si, au contraire, il y a de nouvelles zones affectées.

M. Degauque, Bourgmestre, répond par la négative : les zones touchées étaient toutes déjà classées en zone d'aléas d'inondations.

M. Desgain demande si des règles d'urbanisme particulières ont été adoptées pour faire face aux risques d'inondations.

Un fonctionnaire communal répond que des règles spécifiques existent depuis 2003 et que les bureaux d'études tiennent compte des risques de crues lors des demandes de permis.

M. Degauque, Bourgmestre, après concertation avec Mme Privé, échevine de l'urbanisme, estime qu'il conviendrait de ne plus octroyer de permis de construire en zone inondable, même si celle-ci est classée à faible risque. Toutefois, une position stricte telle que celle arrêtée par la commune de Silly, risque de donner lieu à de nombreux recours intentés par les demandeurs déboutés.

Il paraît cependant logique de ne pas étendre davantage le nombre d'habitations potentiellement inondables.

Mme de Coster-Bauchau s'interroge sur les mesures qu'il y aurait lieu de mettre en place dans l'avenir.

M. Degauque, Bourgmestre, réplique que la nécessité de construire un bassin d'orage sur la commune de Deux-Acren paraît évidente. Ce projet a déjà été évoqué dans les années 1970 et il est prévu au plan de secteur.

Une actualisation de celui-ci, qui serait en partie construit dans la réserve naturelle du Pré Rosières doit faire l'objet d'une étude approfondie afin d'affecter les fonds, qui seront sans doute conséquents, à bon escient, ce qui nécessitera une aide de la région.

Toutefois, les causes des inondations sont multiples et une évaluation de la pertinence d'un tel projet, vieux de 40 ans, s'impose.

M. le bourgmestre déclare qu'il a eu un contact avec le gouverneur de la province de Flandre orientale au moment le plus fort de la crue afin de recueillir des données utiles sur la situation et les mesures prévues en aval du bassin de la Dendre.

Toutefois, il serait souhaitable de mettre en place une meilleure coordination entre les services des voies navigables de la Région wallonne et de la Région flamande, les crues notamment au village de Deux-Acren dépendent fortement de celle-ci.

La direction des voies navigables de la Région wallonne estime qu'il existe cependant déjà une coordination entre les services des deux régions et qu'il n'y a aucune volonté de la part de la Région flamande de gérer le bassin hydrographique de la Dendre, au détriment de l'une ou l'autre commune wallonne.

Il y a lieu de souligner l'excellente collaboration entre le service des voies navigables de la région situé à Ath et les communes. Ainsi, la commune de Lessines a été prévenue en temps utiles que toutes les écluses situées sur la Dendre étaient ouvertes.

M. Desgain demande où en est le contrat de rivière de la Dendre et si celui-ci a eu un rôle utile dans la gestion des inondations.

M. Lison, président du CPAS, répond que le contrat de rivière de la Dendre est resté lettre morte depuis 2003 jusqu'au mois de juin 2010. Il vient d'être réactivé et il n'est dès lors pas possible d'apprécier à ce jour son impact.

*

* *

Les membres de la délégation, accompagnés des mandataires locaux se sont rendus sur le terrain afin d'appréhender l'étendue du sinistre.

*

* *

III. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, la confiance a été accordée au président et aux rapporteurs, pour l'élaboration du présent rapport.

Les Rapporteurs,

S. DE COSTER-BAUCHAU.

C. DI ANTONIO.

Le Président,

M. DE LAMOTTE.